



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-069

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France /

75-2022-01-26-00001 - Arrêté du 26 janvier 2022 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail de l'Unité départementale de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-01-26-00001

Arrêté du 26 janvier 2022 fixant la composition
du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de travail de l'Unité départementale
de Paris

**ARRETE DU 26 JANVIER 2022 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS**

La Directrice de l'Unité départementale de Paris,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté n°2021-165 du 14 décembre 2021 portant maintien des CHSCT spéciaux institués auprès de l'unité régionale et des unités départementales de Paris, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val de Marne

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 7 au 14 décembre 2021 pour la désignation des représentants des personnels au comité technique des services déconcentrés institué auprès du directeur régional et interdépartemental des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France,

Vu la décision de la directrice de l'unité départementale de Paris du 10 janvier 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale de Paris ainsi que la répartition au sein de ce comité des sièges entre les organisations syndicales,

Vu les propositions des organisations syndicales concernées.

Décide :

Article 1 : Représentent l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Barbara CHAZELLE, présidente

Xavier RAHER, directeur adjoint de l'unité départementale

Article 2 : Représentent le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Sur proposition du syndicat:	Titulaires	Suppléants
CFDT	Céline BAR	Stéphane HAMPARTZOUMIAN
CGT	Mourad ABDELGHANI Louise FASSO MONALDI Stéphane LAGARDE	Françoise GUYOT Lysiane DEPREUX Tristan BAHLAOUI-BEZARD
SUD Solidaires	Mathias GAUDEL	Emeline BRIANTAIS
UNSA	Aurore PORVIE	Charles EXTY

Article 3 : Assistent de droit au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Le médecin de prévention,

L'inspecteur de santé et de sécurité,

L'assistant de prévention.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans les locaux de l'unité départementale.

La Directrice de l'unité départementale



Barbara CHAZELLE